

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REMUNERATION DES DIRIGEANTS : DU CONCRET, VITE !

Alors que le Président de la République avait fixé la date limite d'adoption de mesures éthiques par les entreprises au 31 décembre 2008, celle-ci a finalement été reportée à la fin du premier trimestre, lors du discours de Vesoul du 15 janvier dernier.

Mais le MEDEF ne semblant pas enclin à encadrer la rémunération des dirigeants d'entreprises effectuant des plans sociaux ou bénéficiant d'aides publiques, le gouvernement doit donc se saisir du problème au plus vite.

En effet, après avoir à nouveau tenté de décaler une énième fois cet engagement à juillet, Madame Parisot estime désormais que « *le Medef a une autorité morale, mais pas plus que ça. **Nous n'avons pas les moyens, ni même le désir d'imposer quelque chose qui dépend de la relation contractuelle entre le mandataire social et son entreprise*** ». **Pour l'UGICA les choses ont désormais le mérite d'être claires : le Medef ne fera rien !**

Or **le temps presse** puisque si les dirigeants de la Société Générale se sont finalement engagés aujourd'hui à ne pas exercer leurs stock-options, tant que la banque sera aidée par l'Etat, la pression de l'opinion publique y étant pour beaucoup, il convient d'éviter la réitération de telles pratiques.

L'UGICA, salue ainsi le récent **courrier de M. Brice HORTEFEUX et Mme Christine LAGARDE** adressé à Mme Laurence PARISOT et M. Jean-Martin FOLZ (Président de l'Association Française des Entreprises Privées) leur demandant des propositions concrètes d'ici la fin du mois. Mais **cela ne doit pas rester une fois de plus au stade des intentions** : les pouvoirs publics doivent prendre des mesures concrètes, rapidement.

En ce sens les déclarations de M. Sarkozy ce jour à Bruxelles doivent être mises en œuvre dans les faits : **toutes les entreprises bénéficiant d'aides publiques, effectuant des plans sociaux ou recourant massivement au chômage partiel ne doivent bénéficier ni de bonus, ni de stock-options, ni de parachutes dorés ou plus généralement de tous types de rémunérations annexes aux appellations diverses et variées...**

C'est à ce titre que les salariés seront réellement à même de comprendre les difficultés que peuvent surmonter leur entreprise en cette année de crise, c'est-à-dire si l'effort est partagé, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Constituée en 1974, l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Assimilés (UGICA) émane de la CFTC. Organisation syndicale s'inspirant des valeurs sociales chrétiennes, elle regroupe les cadres et assimilés de tous secteurs d'activité.

Contact presse : Simon DENIS, Secrétaire National-Juriste de l'UGICA-CFTC – 01 44 52 49 82